

# Le monde associatif à l'ULB

Présenté par l'AIC

# Les cercles

Les procédures

# Les cercles en quelques chiffres

L' Association inter-cercles (AIC) rassemble 26 cercles actuellement dont: AEAD, Amnesty, AIESEC, BDS, BEST, Cercle Antispéciste, CEAE, CEE&T, EcoloJ, CEL, CeT, Oxfam, CCPI, CFULB, CHE, Cinéphage, CIV, CJMI, Comac, EGA, ES, Eyes on Europe, OPAC, SAIES, USE, VLERA.

L' ACE rassemble 30 cercles folkloriques (15 cercles de baptême, 8 régionaux, 5 de section, 1 interfacultaire : le Librex)

→ En tout, il y a plus de 100 cercles et associations à l'ULB !



# Les procédures

# Comment se faire reconnaître comme cercle?

**Ce que l'ULB dit :** "La procédure de reconnaissance d'une association par la Commission culturelle exige au préalable la remise de 5 documents auprès de l'adjoint(e) du Recteur pour les affaires culturelles :

1. **Statuts** de l'association (association de fait ou ASBL)
2. **20 signatures** de sympathisant(e)s, hors comité
3. **Procès-verbal** de l'Assemblée générale qui a élu le comité
4. **Fiche d'information** (à retirer auprès de l'adjoint(e) du Recteur) comprenant des données concernant le cercle ainsi que la liste des membres du comité, ainsi que leurs coordonnées (adresse, mail, téléphone, GSM)
5. **Lettre d'intention** permettant aux membres de la Commission de comprendre l'ambition ainsi que l'esprit de l'association"

**Ce que l'AIC recommande :**

- Demander de l'aide et/ou des modèles pour écrire les statuts\*
- Signature, PV, fiche informative: c'est easy!
- Lettre d'intention est primordiale!  
Demander de l'aide à d'autres cercles et à l'AIC pour définir l'objectif du nouveau cercle (et éviter les doublons)
- \*Statuts définissent les rôles des membres d'un cercle: président, vice-président, secrétaire et trésorier sont obligatoires à l'ULB.

# Comment choisir ses statuts ?

Statuts obligatoires de l'ULB:

Président

Vice-président

Trésorier

Secrétaire

Autres variantes:

Co-présidence mixte

Autogestion mis en pratique: on désigne quelqu'un au hasard

des équipes pour un projet ou

des plateformes

mouvement

écriture inclusive

# Reconduction d'enregistrement d'un cercle

**Ce que dit l'ULB :** "Chaque année, en mai, les cercles et associations reçoivent un courrier récapitulatif des documents à déposer. Il est vivement conseillé aux associations reconnues d'organiser les élections de leur nouveau comité en avril/mai, afin de pouvoir rendre les documents qui permettent la reconduction de la reconnaissance avant le début de la rentrée académique. Les documents en question sont :

- **Le procès-verbal** de l'Assemblée générale élective, daté et signé par les présidents sortants et entrants.
- **Les bilans moral et financier** de l'année écoulée, datés et signés par les présidents sortants et entrants.
- **La fiche de renseignements** comprenant les données du cercle ou de l'association, ainsi que la liste du nouveau comité."

## **Ce que l'AIC recommande :**

- Infaisable de faire les AG électives parfois en avril/mai car pas de nouvelles.eaux étudiant.e.s.
- Reconduire le comité et photographier les cartes des étudiant.e.s en avance (pas la veille du 15 juillet où tout le monde est en vacances).
- PV de l'AG élective + bilan moral + bilan financier + coordonnées.

# Le PV

-Liste de présences pour le quorum

-Résultats des votes:

-> Approbation des bilans moral et financier

-> Décharge du comité

-> Election du nouveau comité

-> Budget prévisionnel de l'année à venir

-> Toute autre décision relevant de l'assemblée générale (changement de statuts, renvoi d'un.e membre, ...)

# Bilan moral

Compte-rendu de vos activités sur l'ULB : conférences, spectacles, JANE, ...

Vos relations avec l'ULB sur l'année écoulée : location de locaux, subsides, organisation des événements

Facultatif : gestion interne du cercle (points positifs et négatifs)

# Bilan financier

Bilan des dépenses et rentrées du cercle tout au long de l'année

A mettre en relation avec le budget prévisionnel établi en début d'année



# Événements

Comment réussir son événement à l'ULB ? Qui dois-je contacter ?

Quel est le matériel mis à disposition ?

# Location d'un auditoire

Pour tous les locaux, contacter :  
[auditoires@admin.ulb.ac.be](mailto:auditoires@admin.ulb.ac.be)  
(compléter le formulaire), sauf  
pour les salles Delvaux, Allende  
et des répétitions, il faut  
contacter [culture@ulb.ac.be](mailto:culture@ulb.ac.be) et  
pour le foyer culturel au Solbosch  
: [fc.solbosch@gmail.com](mailto:fc.solbosch@gmail.com)

Numéros utiles :

- Surveillance générale: 2614
- CTE: 4024

# Avoir un visuel pour l' événement

- Une image, un dessin qui définit l'événement
- Pouvoir l'imprimer en noir et blanc et en couleur
- Tracter et afficher la semaine avant l'événement

BEA offre un certain nombre de copies par cercle (3000 copies par an en noir et blanc par cercle, c'est non négligeable)

Et sinon tu peux miser sur une com' concentrée sur facebook en relayant ton event sur plusieurs groupes: ULB vie étudiante, le groupe AIC, ou encore les groupes de Bachelier, Master ...

---

# Matériel

Que ça soit une conférence, un concert ou une soirée, tu peux emprunter du matériel gratuitement à l'ULB :

- les micros
- un projecteur de salle

Attention : certains services sont payants ; enregistrer la conférence pour la voir et la revoir, c'est possible mais c'est un service payant au CTE.

Il faut aussi engager des jobistes pour un auditoire tel que le Janson, Dupréel, Lafontaine pour gérer le son lors de l'événement.

Tips : un cercle peut aussi faire un facebook live lors de l'événement ou partager les frais avec d'autres cercles en co-organisant l'événement.

# Boissons et snacks lors d'un événement

- Bières, jus et produits artisanaux disponibles chez Oxfam (et on peut payer après en plus!)
- Gobelet réutilisable à commander à l'ACE ou au service ULB environnement.

Conseil : penser à inclure le maximum de personnes si vous prévoyez des boissons et de la nourriture ; jus, eau et soft (pas que de la bière), pas d'alcool fort (interdit par l'ULB sur le campus), et alternatives vegan et végétariennes.

---

# Tonnelles

- Possibilité d'emprunter trois tonnelles au Service environnement et mobilité de l'ULB
- Possibilité d'emprunter à la Ville de Bruxelles des tonnelles (tentes)

Attention : lors de gros événements il faut prendre une assurance et voir les autorités de l'ULB.

---

"Avoir l'autorisation d'un barbecue avant le barbecue, c'est toujours mieux"

---

- Et pas de pluie, c'est encore mieux!

Le Vice-Recteur est  
ton ami et surtout  
Françoise !



# Merci !

Nous contacter :

Stanislas Deville et Clara Gruner

Rossen Dimitrov

Thibault Duchene

Daphné van der walle

Juliette Thiévenin

Orville Pletschette

Melchior Monnet

Tanguy Janmart

[aic@ulb.ac.be](mailto:aic@ulb.ac.be)

<http://aic.ulb.be/>

